



BEP ASSP - Création et modalités de délivrance : modification

publié le 01/12/2016 - mis à jour le 16/12/2016

Descriptif :

Arrêté du 3 novembre 2016 publié au J.O. du 30-11-2016.

L'Arrêté du 3 novembre 2016 - J.O. du 30-11-2016, modifie l'arrêté du 18 août 2011 modifié portant création de la spécialité « accompagnement, soins et services à la personne » de brevet d'études professionnelles et fixant ses modalités de délivrance.

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 22 Mai 2013 - J.O. du 6-6-2013 publié au B.O. n°26 du 27 juin 2013 et l'annexe III modifié.

Vous trouverez ci-joints le règlement d'examen (Annexe II) et l'Arrêté du 3 novembre 2016 accompagné de son annexe III modifié.

Lien vers le BO n°46 du 15 décembre 2016 (arrêté du 3-11-2016 - J.O. du 30-11-2016- NOR [MENE1631870A](#)↗).

Documents joints

 [Annexe II](#) (PDF de 15.8 ko)

Règlement d'examen BEP ASSP.

 [BEP ASSP - Modification Création et délivrance](#) (PDF de 550.7 ko)

Arrêté du 3 novembre 2016 publié au JO du 30 novembre 2016, accompagné de son annexe III modifié.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.